

## **Quels sont les interlocuteurs ECM pour l'alternance entrepreneuriat ?**

Pour toutes questions relatives à la gestion pédagogique de l'alternance entrepreneuriat, vos interlocuteurs sont :

- Françoise PERRIN - Responsable de l'alternance entrepreneuriat - francoise.perrin@centrale-marseille.fr, Tél : 04 91 05 44 21

- Le bureau immersion professionnelle - La Jetée niveau 1 - bureau 134 et bureau 110 - Maeva Gardavoire - Alexandra Navarro - Anne-Sabine Grosjean - bip@centrale-med.fr, Tél : 04 91 05 43 81/ 43 88/ 47 02

## **En quoi consiste l'alternance entrepreneuriat ?**

Vous avez un projet innovant et/ou de création d'entreprise en tête, vous souhaitez découvrir le processus entrepreneurial pour le développer : vous pouvez bénéficier d'un aménagement modulable de votre cursus grâce à l'alternance entrepreneuriat. Comme tous les autres centraliens de l'école, vous alternerez trois semaines académiques et une semaine Train'Ing. Ce sont les semaines Train'Ing que vous consacrerez à votre projet.

En optant pour l'alternance entrepreneuriat, vous bénéficierez :

- d'un aménagement de votre cursus par semestre libérant du temps pour votre projet
- d'un accompagnement individuel par des professionnels de la création d'entreprise et également d'un accompagnement collectif pour bénéficier de la synergie entre porteurs de projets.
- d'un lieu dédié à l'alternance entrepreneuriat pour favoriser une synergie entre alternants entrepreneurs à laquelle chacun contribuera
- De liens avec l'écosystème local de la création d'entreprise (Pôle Pépite, incubateurs, pépinières, ...)

## **Quand puis-je débuter l'alternance entrepreneuriat ?**

L'alternance entrepreneuriat peut débuter en 1ère année au S5 en décembre, pour deux semestres minimum, soit jusqu'à la fin du S7.

## **Quand puis-je arrêter l'alternance entrepreneuriat ?**

L'interruption de l'alternance entrepreneuriat peut être envisagée en fin de S7 ou fin de S8.

## **Comment rejoindre l'alternance entrepreneuriat ?**

Si vous souhaitez rejoindre l'alternance entrepreneuriat, dans un premier temps, prenez rendez-vous avec la Responsable Françoise Perrin, afin de lui présenter votre projet. Si le projet présenté peut s'inscrire dans une démarche entrepreneuriale, un dossier de candidature vous sera alors remis. Ce dossier sera ensuite examiné par une commission qui décidera de votre entrée ou non dans cette alternance. En cas d'acceptation de la commission, il conviendra de mettre en place une convention.

Date de la commission pour une entrée dans l'alternance au S6 pour 2019/2020 : 14 janvier 2020

Important : les alternants entrepreneuriat ne sont pas dispensés des frais de scolarité !

## **Quels seront les missions de mes tuteurs ?**

Chaque alternant entrepreneuriat sera encadré à la fois par un tuteur pédagogique (enseignant) et par un maître d'alternance expert de la création d'entreprise (professionnel).

Missions du tuteur enseignant:

Missions du maître d'alternance :

### **Quels sont mes engagements en optant pour l'alternance entrepreneuriat ?**

L'élève-ingénieur qui fait le choix de l'alternance entrepreneuriat et de bénéficier des avantages que cela présente dans sa formation s'engage aussi à en respecter les contraintes.

From:  
<https://wiki.centrale-med.fr/alternance/> -

Permanent link:  
[https://wiki.centrale-med.fr/alternance/wiki:foire\\_aux\\_questions\\_alternance\\_entrepreneuriat?rev=1725371633](https://wiki.centrale-med.fr/alternance/wiki:foire_aux_questions_alternance_entrepreneuriat?rev=1725371633)

Last update: **2024/09/03 15:53**

